



PREAVIS No 01-2016 « COMPTES DE L'ANNEE 2015»

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASEL
PAR LA COMMISSION DE GESTION

Séance du Conseil intercommunal du 14 juin 2016

La Commission de gestion a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 3 juin 2016 dans les locaux de la Police de Pully. Elle a siégé seule, puis en présence de M. Gil Reichen, président du CoDir et du Maj Dan-Henri Weber, commandant de police, qu'elle remercie pour les renseignements et explications donnés aux commissaires.

La CG a examiné en détail le préavis et son annexe « Comptes 2015 ».

Préambule

Il s'agit du quatrième exercice de l'ASEL et l'on peut se féliciter que pour la quatrième année les comptes soient positifs et que la participation de toutes les communes ait pu diminuer en 2015. Si cela résulte d'une bonne maîtrise des charges, il faut aussi remarquer des revenus supérieurs aux attentes.

Préavis

Les informations figurant dans le préavis sont claires et le détail des chiffres les concernant se trouve dans la brochure des comptes. Toutefois une précision peut être apportée au montant attribué à la provision sur les débiteurs douteux (point 2.3). Ce chiffre reflète la situation économique et l'augmentation du nombre de poursuites. En effet la provision est calculée en pourcentage des factures ouvertes au 31 décembre 2015, étant considérées comme problématiques celle encore non payées après 60 jours.

Brochure des comptes

P. 1 - 600.3011 : baisse due à une erreur d'imputation, voir remarque sous le 612.3011

P. 1 - 600.3092 : la recherche de personnel a coûté moins cher grâce à l'augmentation des offres spontanées.

P. 1 - 600.3101 : le stock de carnets étant encore suffisant pour 2015, la commande est reportée sur 2016.

P. 1 - 600.3189 : dans ce poste, seule la dépense pour l'informatique a baissé, elle est de CHF 120'000.

P. 2 - 612.4360 : l'erreur de ventilation de ce remboursement a été provoquée par l'utilisation d'un nouveau logiciel comptable (Abacus). Il concerne des frais de formation restitués par un collaborateur ayant quitté l'ASEL.

P. 3 - 613-3151 : la taxe au sac a été budgétée CHF 3'500, mais n'a pas été facturée. Il est bizarre de trouver ce sujet sous ce poste, mais il faut savoir que le logiciel ne permet pas d'en modifier l'intitulé pour le rendre plus clair.

P. 3 - 613.3184 : en nette augmentation, à mettre également en relation avec celle des débiteurs douteux, tendance de la période actuelle.

P. 3 - 613.4362 : la Police reçoit un émolument du canton pour chaque commandement de payer.

P. 3 - 613.4363 : se référer au Préavis 3-2016.

P. 3 - 613.4370 : ce chiffre s'est stabilisé, il est désormais proche de celui budgété.

Conclusion

C'est à l'unanimité que la Commission de gestion vous demande d'adopter les comptes 2015 de l'Association de communes « Sécurité Est Lausannois ».

Pully, le 9 juin 2016

Anne Schranz, Pully,
Rapporteuse

Jean-Marc Mayor, Belmont
Président

Patrick Cosandey, Savigny

Georges Fontana, Paudex